



Prise sous garantie chez cuisine plus

Par **snoopy1904**, le **18/12/2012 à 10:51**

bonjour,rnrnj'ai acheté une cuisine il y a deux avec cuisine plus qu'ils sont venus installés.rnAujourd'hui j'ai mes facades de porte qui commence à se décollées. le patron étant un homme arrogant, il m'a tout de suite dit on ne travaille plus avec ce fournisseur donc on ne pourra pas faire grand chose, et après il m'a dit comme ces portes sont proches du four, c'est du a la vapeur du four.seulement voilà les portes se trouvant au dessus et en dessous de ce dernier n'ont rien !!!!!!!rnj'ai une garanties de 5 ans sur ces meubles, quels sont ses obligations, et quel recours je peux avoir ? **merci**

Par **babette62**, le **24/09/2013 à 12:00**

Je constate que c'est leur réponse "bateau", je viens de recevoir cette même excuse de leur part car mon meuble colonne four se détériore : la planche sous four gonfle et le champs plat se décolle (cuisine qui n'aura que 3ans en décembre, payée 4924 euros au total dont ce meuble colonne à 665 euros). Soit disant qu'ils ont envoyé ma lettre à l'usine an Allemagne et que c'est eux qui ont répondu : "mauvaise utilisation du four, eau ou vapeur d'eau qui engendre ce problème".rnMoi, je lâcherai pas le temps de la garantie, j'ai RDV avec un conciliateur pour connaitre mes droits, j'ai écrit à BP5000 de Lille, et j'ai RDV à L'UFC que choisir. Et vous qu'en est-il? avez-vous eu gain de cause?merci.